

**COMPTE-RENDU DETAILLE DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE  
21 AVRIL 2011**

▪ **COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	
SYNDICAT MARNE VIVE SIAM	M. LEROY - Président de la CLE M. CHAPRON - Président du SIAM - Vice-Président de la CLE - Président de la commission « Qualité »
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN - 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Noisy-le-Grand - Vice- Président de la CLE
<b>ETAIENT ABSENTS EXCUSES</b>	
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 - Présidente de la commission « Aménagement »
CONSEIL GENERAL 94 SIAAM	M. BLAVAT - Vice-Président du CG 94 - Vice-Président de la CLE M. CALVET - Président du SIAAM - Président de la commission « Milieux Naturels »
Ville de Paris	MME LE STRAT - Adjointe au Maire de Paris - Vice-Présidente de la CLE

▪ **COLLEGE DES USAGERS**

CD AVIRON 94	M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage »
ASSO AU FIL DE L'EAU ASSO RENARD CD CANOE KAYAK 94	M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau M. ROY - Président de l'association RENARD M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94

▪ **COLLEGE DE L'ETAT**

AESN DRIEE IDF MIISE PPC	MME PROUVE - Chargée d'affaires SAGE M. STEINMANN - Chargé de mission SAGE M. RIBARD - Chef de l'UT Eau
--------------------------------	---

▪ **Etaient également présents :**

SOUS PREFECTURE DE NOGENT Ville de Paris SMV	M. du CRAY - Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne M. CHARVET - Ingénieur hydrologue M. DEBARRE - Animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER - Chargée de mission auprès du Président MME NAUD - Animatrice contrat de bassin Marne Confluence MME BOUILLON - Adjointe administrative
--	---

**Ouverture de la séance**

M. LEROY (Président de la CLE) ouvre la séance à 16h. Il fait part de son souhait de tenir la séance en 2h et rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour.

## POINT N° 1 : SYNTHÈSE DES PREMIÈRES COMMISSIONS THÉMATIQUES

M. DEBARRE (animateur) rappelle que les thématiques des 4 commissions du SAGE résultent de l'étude préliminaire réalisée en 2009 et qui a mis en évidence 4 enjeux majeurs pour le bassin Marne Confluence : « la reconquête de la qualité des milieux aquatiques », « la préservation des milieux naturels », « la conciliation des usages de l'eau », « l'aménagement durable du territoire ». Il présente dans un premier temps la commission « Qualité », qui s'est réunie le 3 février 2011.

M. CHAPRON (SIAM - Président de la commission « Qualité ») indique que la date du 24 mai devrait être retenue pour la visite de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

M. ROY (Association RENARD), demande ce qu'il en est du projet de retrait des effluents d'1 million d'équivalents habitants de la station de Saint-Thibault.

M. CHAPRON (SIAM) replace la situation dans son contexte et explique que Disney souhaite désormais traiter ses eaux usées par lui-même. Le SIAM a accepté cette demande et une convention entre Disney, le SIAM et le SAN Val d'Europe va être passée pour une réalisation effective en 2012. Il ajoute que dans le cadre de « Village Nature », les eaux usées produites seront traitées par la station de Saint-Thibault. Le déficit en entrée de station de 1 million d'équivalents habitants devrait donc être progressivement comblé par les apports de Village Nature.

M. DEBARRE (animateur) présente ensuite les résultats de la commission « Milieux naturels », réunie le 16 février 2011, et de la commission « Aménagement » qui s'est tenue le 4 mars 2011. Ces deux commissions devraient à nouveau se réunir prochainement : la première pour une sortie sur la partie amont du Morbras (début juin) et la seconde pour la visite de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales sur le département de Seine-Saint-Denis (le 9 mai).

M. BARBARIN (Comité Département d'Aviron 94 - Président de la commission « Usages ») fait à son tour la synthèse de la commission « Usages ». Il note une bonne participation des acteurs du territoire et une bonne représentativité des différents usages de l'eau. Il rapporte les préoccupations des membres de la commission vis-à-vis du partage de la voie d'eau et des berges. Les questions de compatibilités des usages et d'accès à l'eau ont aussi été évoquées. L'état des lieux devra exposer les besoins de chacun et être sans concessions sur les éventuels conflits d'usages.

Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive - Ville de Saint-Maur) ajoute qu'un besoin de clarification de la réglementation relative aux usages des berges a été formulé lors de cette commission.

M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand - Vice-Président de la CLE) confirme l'intérêt des communes sur ce point. En effet, un grand nombre d'entre elles souhaitent réinvestir leurs berges.

M. le Sous-Préfet s'étonne de cette demande. Il lui semble que, sur le département du Val-de-Marne notamment, des conventions de superposition de gestion ont été passées entre VNF et le Conseil Général.

Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive - Ville de Saint-Maur) précise que la demande porte surtout sur la question des servitudes (servitude de marche pied, chemin de halage, etc.).

M. ROY (Association RENARD) demande s'il est possible de récupérer les « fiches acteurs » de toutes les commissions par voie électronique. Il souhaite aussi récupérer les diaporamas présentés lors de la commission « Aménagement ».

M. DEBARRE (animateur) indique qu'un mail a été adressé à l'ensemble des participants aux commissions le mercredi 20 avril comprenant les fiches acteurs et les documents de travail de chaque commission. Concernant les diaporamas de la commission « Aménagement », une demande a été faite aux intervenants de cette réunion de transmettre leur présentation.

Une discussion est engagée entre M. ROY (Association RENARD) et M. RIBARD (MIISE PPC) concernant les autorisations de rejet pour des aménagements engendrant des surfaces imperméabilisées importantes génératrices de ruissellement.

M. ROY (Association RENARD) souhaite que les rejets soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau soient recensés dans le cadre de l'étude comprenant l'état des lieux du SAGE.

M. LEROY (Président de la CLE) note que de nouvelles réunions des commissions prévues au printemps et à l'automne 2011 devraient permettre de garder les commissions sous tension.

**Le Bureau prend acte du débat.**

## **POINT N°2 : PRESENTATION DU CONTENU ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION RELATIVE AU MARCHÉ DE PRESTATION INTELLECTUELLE POUR L'APPUI DU SAGE**

**Dans un premier temps, les missions générales constituant l'objet du marché et le calendrier d'étude sont présentés aux membres du Bureau.**

Mme PROUVÉ (AESN) indique que, généralement, pour l'élaboration des SAGE, deux études distinctes sont réalisées. L'une pour l'état des lieux et le diagnostic et l'autre pour les tendances et scénarios. Cependant, les retours d'expériences sur ces SAGE montrent que le passage d'une étape à l'autre peut parfois s'avérer délicat avec perte d'information entre les deux étapes. Le fait de regrouper ces phases dans un même marché avec un pilote pour coordonner les prestataires doit assurer une bonne continuité entre chacune de ces étapes.

M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) confirme que le pilote du marché aura un rôle prépondérant.

M. le Sous-Préfet estime que l'idée de lier ces phases est pertinente. Il ajoute que le recrutement d'un autre bureau d'étude pour la partie plus pragmatique de rédaction du PAGD et du Règlement doit être privilégié.

Mme PROUVÉ (AESN) prévient néanmoins que les bureaux d'études sont parfois frileux à s'engager sur une durée de 2 ans.

Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive - Ville de Saint-Maur) indique qu'une démarche de ce type a été conduite par le Syndicat Marne Vive pour l'élaboration de son Schéma Directeur et se dit donc plutôt confiante sur le montage de cette étude. Elle ajoute que pour un tel marché, les bureaux d'études devront justement démontrer leur capacité à travailler ensemble et qu'ils seront évalués sur ce point.

M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) remarque que les entretiens avec les candidats sont un bon moyen de répondre à ces interrogations.

Mme PROUVÉ (AESN) ajoute également les références des bureaux d'études comme critère de sélection.

M. ROY (Association RENARD) prévient néanmoins que ce n'est pas le nom du bureau d'étude qui est important mais la qualité des personnes mobilisées sur l'étude.

M. le Sous-Préfet souhaite que le groupement retenu puisse inscrire sa réflexion dans le cadre du Grand Paris et ainsi intégrer les perspectives du projet comme la densification.

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) s'interroge sur le nombre de sollicitations de la CLE dans ce calendrier d'étude. Il craint que si la CLE n'est pas assez sollicitée, les éléments du diagnostic, par exemple, ne seront pas partagés.

M. DEBARRE (animateur) montre un calendrier détaillé de l'étude avec les séquences de débat en commissions thématiques et les réunions de validation en Bureau puis en CLE. Les CLE devraient donc intervenir une fois que les points de désaccord auront été aplanis.

M. CHAPRON (SIAM) confirme qu'il ne faut pas que des questions de fond soient à nouveau débattues en CLE. Ces réunions doivent servir de points de validation et d'appropriation.

Mme PROUVÉ (AESN) note que le Bureau sera plus souvent réuni que la CLE car il a un rôle de Comité de Pilotage de l'étude à assurer.

M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) remarque que des échanges de mails peuvent se substituer à ces réunions dans certains cas.

Mme PROUVÉ (AESN) précise néanmoins que la phase des « tendances et des scénarios » s'appuie sur une mise en débat des orientations du SAGE et que plusieurs réunions seront à prévoir.

M. STEINMANN (DRIEE-IDF) rappelle que le calendrier est ambitieux. Ce choix est intéressant mais il nécessite que le Bureau et la CLE soient suffisamment directifs et réactifs pour que le bureau d'étude puisse prendre en compte les remarques qui seront formulées et ainsi avancer rapidement.

M. RIBARD (MIISE PPC) se demande si les études complémentaires (prévues à partir de 2012) n'arrivent pas trop tard.

M. DEBARRE (animateur) indique qu'il faut laisser le temps au bureau d'étude d'analyser les documents et les données du SAGE pour en identifier les manques. L'échéance de décembre 2011 a été fixée au bureau d'étude pour faire le bilan des manques et proposer des études complémentaires à réaliser par le SAGE ou en dehors. Cependant, il confirme qu'il est préférable de démarrer les études complémentaires le plus tôt possible pour s'appuyer sur leurs résultats en vue de l'élaboration des scénarios.

M. ROY (Association RENARD) demande alors s'il ne faut pas prolonger les phases d'état des lieux et du diagnostic jusqu'à ce que les études complémentaires soient réalisées.

Mme PROUVÉ (AESN) indique que ce n'est pas utile. Les enjeux du territoire sont globalement identifiés. Il reste simplement à mieux caractériser certains territoires et thématiques. Ce travail vient donc en complément.

M. le Sous-Préfet estime que le territoire est déjà bien connu avec de nombreuses études déjà réalisées. Il faut à un moment donné pouvoir figer l'état des lieux et pour cela définir des étapes claires. L'accent est plutôt à mettre sur l'aide à la décision apportée par le bureau d'étude. Le chevauchement entre les différentes phases et les études complémentaires lui semble donc juste.

M. DEBARRE (animateur) ajoute qu'en réduisant le laps de temps entre la fin du diagnostic et la rédaction du PAGD et du Règlement nous devrions être au plus près de la réalité du moment. Il n'est donc pas utile de retarder la validation du diagnostic.

M. CHAPRON (SIAM) reprend la remarque selon laquelle le calendrier est ambitieux. Pour s'y tenir, il faudra que les membres de la CLE aient la volonté de cibler l'essentiel et non pas le détail.

**Le volet relatif à l'état des lieux du SAGE est ensuite développé plus en détail.**

Sur la question des inondations, M. RIBARD (MIISE PPC) remarque qu'il faut bien distinguer les inondations par débordement de cours d'eau des inondations par débordement de réseau. Il évoque une étude qui va être réalisée par l'UT-EA 94 (DRIEA-IdF) sur le ruissellement urbain et les difficultés qu'il y a à caractériser l'aléa.

Mme PROUVÉ (AESN) insiste sur la différence à faire entre la Marne et ses affluents d'une part et entre la notion d'aléa et de risque majeur d'inondation d'autre part.

M. le Sous-Préfet mentionne également les apports des études sur la limitation du risque inondation (PPRI), les PAPI, la gestion des ruissellements, la vanne secteur et rappelle que le SAGE pourra être prescriptif sur ces thématiques entre ces différents outils.

Sur le volet « Eau potable », M. ROY (Association RENARD) souhaite que les apports en eau potable de la Seine soient pris en compte.

Sur le volet « Concertation », M. ROY (Association RENARD) demande d'indiquer que « les » acteurs seront consultés et non pas seulement « des » acteurs.

Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive - Ville de Saint-Maur) indique qu'il n'est pas possible de consulter tous les acteurs au vu des contraintes financières et de calendrier. Les séances des commissions thématiques seront aussi l'occasion de recueillir les avis des différents acteurs locaux, notamment ceux qui n'auraient pas pu être rencontrés.

**Les attentes relatives à la phase des tendances et des scénarios sont présentées aux membres du Bureau.**

Mme PROUVÉ (AESN) explique que l'« analyse économique » des scénarios est encore assez expérimentale dans les SAGE.

M. ROY (Association RENARD) souhaite que l'intérêt du « non aménagement » ou de la non intervention (sans chiffrage économique possible) ressorte mieux dans l'analyse des scénarios. Il ne faut pas se limiter à une approche stricte coûts/bénéfices.

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) évoque à titre d'exemple les bénéfices sociologiques de l'activité des passeurs de rives.

M. RIBARD (MIISE PPC) mentionne le SAGE de l'Yerres où les différents scénarios résultent de différents niveaux d'ambition : faible, moyen et fort. Ce sont des scénarios plus ou moins volontaristes.

Mme PROUVÉ (AESN) ajoute que les scénarios peuvent aller au-delà en définissant un cadre d'actions : sommes à engager, par qui, comment ? Elle précise que les scénarios doivent rester centrés sur les enjeux du territoire (notamment la qualité des milieux) en réponse aux évolutions identifiées dans la phase des tendances.

M. le Sous-Préfet, M. RIBARD (MIISE PPC) et M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) évoquent le SDRIF, le projet du Grand Paris ou encore le cluster de la Cité Descartes comme des projets structurants sur les questions d'aménagement durable de la ville et qui doivent être pris en compte lors de la phase des tendances et scénarios.

Mme PROUVÉ (AESN) confirme qu'il est important que soient intégrés les débats des clusters locaux à la réflexion du SAGE.

M. le Sous-Préfet indique que les schémas des clusters seront proposés entre juin et décembre 2011. Par ailleurs, 4 contrats de développement territorial sont prévus sur le bassin versant Marne Confluence dans le cadre du Grand Paris.

M. STEINMANN (DRIEE-IDF) explique que les scénarios peuvent aussi contenir des éléments sur la méthode : être plus ou moins contraignant sur tel ou tel aspect.

M. CHAPRON (SIAM) alerte les membres du Bureau sur le fait que les démarches transversales ne sont pas toujours mises en place. On ne travaillera pas de façon satisfaisante s'il n'y a pas de volonté de faire partager la démarche et d'intégrer les attentes de chacun. Une question se pose de savoir si le SAGE peut ou doit être le document de référence s'imposant à chacun.

M. le Sous-Préfet indique que l'analyse du volet gouvernance par le prestataire doit être entendue au sens large de la gouvernance territoriale et non pas uniquement l'analyse des compétences et des missions des syndicats et des EPCI existant sur le territoire.

**Le calendrier de la procédure de recrutement du ou des prestataires est ensuite évoqué.**

M. DEBARRE (animateur) indique qu'une Commission d'Appel d'Offre (CAO) a été constituée par le Syndicat Marne Vive, en tant que structure porteuse. Il précise que des membres du Bureau pourront être invités à participer à la CAO, notamment l'Agence de l'eau (en tant qu'organisme financeur de l'étude) ainsi qu'un représentant d'une collectivité au Bureau.

**Le Bureau prend acte du débat.**

### **POINT N° 3 : SUIVI FINANCIER DU SAGE**

M. LEROY (Président de la CLE) se réjouit des engagements des collectivités du territoire. L'aspect financier ne devrait donc pas constituer une contrainte pour le SAGE Marne Confluence.

M. CHAPRON (SIAM) indique que la participation financière du territoire du Val Maubuée au SAGE a fait l'objet de discussions entre les communes, le SAN Val Maubuée et le Département de Seine-et-Marne pour définir quelle structure prend en charge cette contribution. La question devrait être tranchée prochainement. Il assure au Bureau que le SIAM est prêt à apporter un complément à la contribution qui sera décidée si elle ne respecte pas les 0,10 € par habitant et par an sur le territoire.

**Le Bureau prend acte du débat.**

#### **POINT N° 4 : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SAGE MARNE CONFLUENCE ET LE SAGE DE L'YERRES**

Dans sa frange sud, le SAGE Marne Confluence est limitrophe avec le SAGE de l'Yerres pour les communes de Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie et Pontcarré. Ces communes se retrouvent partagées entre le SAGE Marne Confluence et le SAGE de l'Yerres.

Pour élaborer chacun des deux SAGE, il est demandé par ces deux entités une participation financière. Afin de simplifier les engagements financiers pour ces communes, un accord est proposé entre le SAGE Marne Confluence et le SAGE de l'Yerres pour **convenir d'une clé de répartition cohérente et équitable** pour chaque partie. Le projet de convention a été remis avec le dossier de séance.

Ce point n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 10*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve le projet de convention entre le SAGE de l'Yerres et le SAGE Marne Confluence.**

#### **POINT N° 5 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE LA CLE PRÉVUE FIN JUIN 2011**

M. STEINMANN (DRIEE-IDF) remarque que le rapport annuel de la cellule d'animation du SAGE doit être voté par la CLE puis envoyé au Préfet. Ce point constitue donc un « vote » et non pas une « information ».

La réunion de la CLE est fixée au jeudi 30 juin 2011.

Compte-tenu des remarques formulées par le Bureau, il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 10*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve l'ordre du jour de la CLE du 30 juin 2011.**

## **POINT N° 6 : DEVENIR DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE**

M. le Sous-Préfet effectue une brève présentation de la procédure de mise en œuvre dans le cadre de la loi sur la réforme territoriale et en rappelle les échéances à venir. Il soulève le problème posé par le territoire du SAGE Marne Confluence, qui est sur 4 départements différents et qui est situé en petite et en grande couronne. Il ajoute qu'une circulaire interministérielle précise l'approche particulière à adopter concernant les syndicats de gestion de l'eau qui œuvrent généralement à l'échelle de bassins hydrographiques. A ce titre, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) des départements concernés aura probablement peu d'impact sur le Syndicat Marne Vive, structure porteuse de l'élaboration du SAGE.

M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) s'interroge sur la prise en compte des structures présentes sur plusieurs départements par les préfets.

M. le Sous-Préfet indique que le Préfet de Région a un rôle d'harmonisation des SDCI. De plus, un Préfet de Département peut saisir pour avis les Commissions Départementales de Coopération Intercommunal (CDCI) des autres départements concernés par ce cas de figure.

Mme PROUVÉ (AESN) explique avoir communiqué la liste des structures porteuses de SAGE et de contrats aux Préfets.

M. le Sous-Préfet confirme que l'intercommunalité de projet sera prise en compte dans les SDCI pour ne remettre en cause leur action.

**Le Bureau prend acte du débat.**

## **POINT N° 7 : VOTE - RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2010 DU SAGE MARNE CONFLUENCE**

M. LEROY (Président de la CLE) se réjouit du bon démarrage du SAGE et de l'implication des participants dans la démarche.

Le rapport de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2010 ne fait pas l'objet de remarque particulière.

Il est procédé au vote.

*Résultat du vote*

*Favorable : 10*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**Le Bureau approuve le rapport d'activité de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2010.**

## **POINT N ° 8 : AVANCEMENT SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION DU SAGE**

Après consultation de plusieurs entreprises, un prestataire a été choisi pour réaliser le logo du SAGE. 4 propositions ont été retenues pour être présentées aux membres du Bureau.

M. LEROY (Président de la CLE) rappelle la forte demande formulée en CLE et en commission thématique de disposer d'outils de communication et notamment d'un logo. Il propose aux membres du Bureau de faire des remarques sur les 4 propositions de sorte que les logos puissent être retravaillés avant d'être présentés à la CLE.

M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau) remarque l'absence d'une symbolique traduisant l'urbanisation du territoire. Il souhaiterait qu'apparaisse cette notion en représentant la ville, des maisons. La notion de « confluence » n'apparaît pas non plus.

M. RIBARD (MIISE PPC) propose d'utiliser la goutte d'eau pour faire un effet de loupe.  
M. MIERSMAN (Ville de Noisy-le-Grand) trouve la forme de la goutte d'eau pas adéquate et ne voit pas ce qu'elle apporte au logo.

M. LEROY (Président de la CLE) évoque également le projet de site internet pour le SAGE Marne Confluence. Il précise qu'un marché devrait être lancé dans le courant de l'été afin que le site puisse être accessible fin 2011 soit environ 1 an après le lancement du SAGE.

M. LEROY (Président de la CLE) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 18h45.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY